

CONSULTATION POUR LES MINORITÉS VISIBLE DE LA COMMUNAUTÉ DE TORONTO

COMPRENANT L'APPORT DES MINORITÉS VISIBLES À L'INITIATIVE DU SECTEUR BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRE Le 12 octobre 2001, THE OLD MILL

RAPPORT

Une consultation visant à faciliter l'apport des minorités visibles à l'Initiative du secteur bénévole et communautaire a eu lieu à Toronto le 12 octobre 2001, à The Old Mill. La consultation avait pour objectif d'amorcer le dialogue et d'obtenir de l'information sur l'historique, les points d'intérêt centraux et les initiatives et priorités clés. La consultation visait aussi à donner aux participants une occasion de faire un apport à l'Accord proposé entre le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement fédéral.

ORIGINES DE L'INITIATIVE DU SECTEUR BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRE

La directrice générale du Secrétariat de l'Initiative du secteur bénévole et communautaire, Susan Carter, a parlé des origines de l'Initiative, expliquant que par suite des effets négatifs des réductions du financement qui ont caractérisé les années 1990, un regroupement informel d'organisations du secteur bénévole et communautaire avait vu le jour et s'était donné pour but de faire en sorte que le gouvernement reconnaisse l'importance et les besoins du secteur et qu'il se penche sur des problèmes précis, comme le financement. Une Table ronde du secteur bénévole a été créée en 1995, et en 1998-1999, la Commission Broadbent a été mise sur pied en tant qu'organisme neutre pour examiner la gestion et la responsabilité dans le secteur. En 1999, la Commission a produit un rapport axé sur l'établissement d'un partenariat constructif entre le gouvernement et le secteur.

Susan a expliqué que l'ISBC a été créée en 2000 en tant qu'entreprise conjointe s'échelonnant sur plusieurs années pour faciliter l'établissement d'un rapport coopératif entre le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada. Le but à long terme de l'ISBC est de renforcer la capacité du secteur de relever les défis de l'avenir et d'améliorer sa relation avec le gouvernement fédéral et la capacité des deux parties de servir les Canadiens.

Les tâches prioritaires clés sont les suivantes :

- mettre la dernière main à un Accord entre le secteur et le gouvernement, qui servira d'entente-cadre exprimant clairement la vision commune et les principes qui sous-tendent les relations entre le secteur et le gouvernement fédéral
- élaborer des politiques sur la gestion de la technologie et de l'information, dans le but d'améliorer l'accès du secteur aux avantages de la technologie

- mieux sensibiliser le public et améliorer la reconnaissance de la contribution du secteur dans le grand public et au sein du gouvernement
- accroître les moyens d'action du secteur par la mise au point de nouvelles connaissances et compétences et de nouveaux moyens pour les organismes du secteur de répondre aux besoins du pays
- simplifier la viabilité financière en établissant pour le secteur une nouvelle approche du financement qui soit à long terme et soutenable
- promouvoir le bénévolat
- rationaliser les exigences en matière de rapports et la réglementation

DÉFINITION DU SECTEUR BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRE

Susan a renseigné les participants sur la très grande diversité du secteur. On compte actuellement 75 000 organismes de bienfaisance enregistrés, 100 000 organismes sans but lucratif et 1,5 million de personnes employées dans le secteur, alors que 6,5 millions de personnes font du bénévolat et contribuent environ un milliard d'heures chaque année. Les organismes, dont certains sont dirigés par une combinaison de bénévoles et d'employés rémunérés, vont des très petites aux très grandes. Ces organismes s'occupent d'un large éventail d'activités et de services dans différents domaines, dont les orchestres, les orchestres symphoniques, la santé, le soccer, la coopération et l'aide internationales et les groupes confessionnels.

CE DONT LE SECTEUR A BESOIN

Susan a expliqué que le gouvernement considère que son rôle dans l'Initiative consiste à faire un investissement dans l'avenir du secteur, étant donné sa taille, sa portée et le nombre de domaines critiques dans lesquels il est actif. Elle a toutefois ajouté qu'à l'heure actuelle, le gouvernement continue de considérer le secteur bénévole et communautaire comme un fournisseur de services.

Selon Susan, on a toujours besoin :

- d'un cadre réglementaire rationnel
- de faire en sorte que les bénévoles soient perçus comme une partie intégrante de la vie communautaire et de structures pour assurer le maintien du dialogue entre le gouvernement et le secteur, et
- de faire en sorte que le secteur bénévole et communautaire soit reconnu pour ses bienfaits sociaux, économiques et civiques.

On s'attend à ce que l'ISBC amène :

- de meilleures relations au sein du secteur et avec le gouvernement fédéral
- de meilleurs relations en matière de financement
- la détermination des meilleures pratiques et une amélioration de l'uniformité

- le renforcement des moyens d'action dans des domaines importants comprenant la politique et la recherche, les ressources humaines, les finances et la gestion
- l'amélioration de l'accès à la technologie de l'information et de son utilisation
- une plus grande sensibilisation du public à l'égard de la valeur des activités bénévoles

Susan a indiqué aux participants que l'Initiative est gérée conjointement par le secteur et le gouvernement fédéral et que le travail se fait par l'intermédiaire du Secrétariat de l'ISBC et de tables conjointes dans sept domaines prioritaires comprenant les moyens d'action, les finances et l'action sociale. D'autres travaux connexes sont axés sur les pratiques de financement fédérales, une enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation, l'Année internationale des volontaires et les questions de responsabilité.

Elle a précisé que dans le cadre de l'Initiative, le rôle du secteur est de faire un apport et des suggestions, alors que celui du gouvernement est de fournir des ressources financières. On s'attend à ce que le gouvernement fasse une annonce en décembre 2001 concernant le bénévolat national et l'Accord.

CLARIFICATION DU PROCESSUS DE L'ISBC

Pendant les discussions qui ont suivi, les participants ont pu obtenir des précisions sur plusieurs aspects, y compris l'étendue du financement pour le projet. On les a informé du fait que 95 millions de dollars ont été affectés à l'Initiative sur une période de cinq ans. Cela comprend 28 millions de dollars pour améliorer la participation du secteur à l'élaboration des politiques ministérielles, 5 millions de dollars pour améliorer la sensibilisation du public et 20 millions de dollars pour le renforcement des moyens d'action. Alors que Lucienne Robillard assumait la direction du côté du gouvernement fédéral, d'autres ministres qui ont eu un rôle à jouer sont le ministre de la Santé et le ministre des Affaires extérieures. On a indiqué aux participants que, bien que le gouvernement fédéral soit l'ordre de gouvernement qui convient le mieux pour établir des relations, certains gouvernements provinciaux et certaines municipalités commençaient aussi à examiner leurs rapports avec le secteur bénévole. On a assuré aux participants qu'il y aura un organisme permanent qui donnera des conseils sur le processus de mise en œuvre de l'ISBC.

LE GROUPE DE RÉFÉRENCE NATIONAL

Fred Pryce et Wilma Findlay, qui ont félicité l'ISBC pour avoir servi de fer de lance pour l'amélioration de la relation avec le gouvernement fédéral, ont donné un aperçu du Groupe de référence national, en expliquant qu'il a été établi par les minorités visibles dans un effort pour s'assurer que leurs avis seraient pris en compte dans le cadre de l'ISBC. Le GRN a pour but d'agir de groupe de référence pour les minorités visibles et de donner une rétroaction aux groupes minoritaires et aux tables conjointes. Le but global est d'accroître la capacité des minorités visibles d'influer sur les politiques et

programmes du gouvernement fédéral, notamment au sein des ministères qui influent le plus sur elles, comme ceux de la Santé et du Patrimoine. Ils ont toutefois expliqué que même si l'ISBC avait officiellement reconnu le GRN, le Groupe travaillait encore en vue d'obtenir d'être représenté dans certaines entités de l'ISBC.

Les activités du GRN comprennent la recherche et la documentation, l'établissement de mécanismes et d'outils, et la détermination du niveau actuel de connaissances et d'expérience de représentants clés au gouvernement concernant les questions touchant les minorités visibles. Concernant l'Accord proposé de l'ISBC, Wilma Findlay a indiqué que les minorités visibles n'avaient pas fait un apport suffisant à la conception de l'Accord. Selon elle, il fallait s'assurer que les minorités visibles soient adéquatement représentées aux tables et aux divers niveaux de direction du gouvernement.

Les participants ont fait les observations suivantes pendant la période de questions et réponses qui a suivi l'exposé du GRN :

- Comme les minorités visibles représentent un large éventail de personnes, il faut accroître leur représentation dans les organes directeurs du gouvernement. Cela, a-t-on précisé, devrait se refléter au niveau des nominations au gouvernement
- Les minorités visibles auraient dû participer à l'ISBC dès le début. Les participants ont insisté sur la nécessité de corriger cette lacune lors de toute initiative future
- Le GRN doit être plus représentatif
- Les consultations doivent être considérées comme un outil important qui donne de bonnes occasions de faire continuellement un apport
- Les résultats de l'ISBC peuvent influencer sur les organisations en raison de la possibilité qu'elle offre d'établir des règles et règlements qui régiront la relation entre le gouvernement fédéral et le secteur bénévole et communautaire lorsqu'ils choisiront de travailler ensemble. L'ISBC présente aussi la possibilité de fournir des outils pour le renforcement des capacités, surtout du fait que l'Accord mentionne clairement les engagements du gouvernement
- Pour que la relation et le partenariat soient valables, le gouvernement doit être disposé à discuter de tous les aspects du travail du secteur bénévole et communautaire, y compris de l'action sociale
- Il faut définir l'action sociale
- La communauté noire désire vivement qu'un Accord solide soit adopté.

CONTEXTE DE L'ACCORD

Gary Evans, délégué au Secrétariat de la Table conjointe sur l'Accord, a expliqué aux participants que d'autres pays, comme le Royaume-Uni, avait des accords écrits régissant la relation entre le gouvernement et le secteur bénévole et communautaire. Au Canada, le gouvernement et le secteur veulent tous deux qu'un accord semblable soit conclu. Gary a expliqué que l'Accord devait être un cadre pour la relation, qui favoriserait la compréhension entre le gouvernement et le secteur lorsqu'ils choisiraient de travailler ensemble. L'Accord est une initiative du secteur auquel le gouvernement a

accepté de participer et qu'il a accepté de financer. Il est important parce qu'il augmente la reconnaissance du rôle précieux que le secteur joue, constitue un fondement pour l'établissement d'une relation plus active avec le gouvernement, puise à l'expérience positive précieuse d'autres pays et prépare la voie à l'uniformité, au sein du gouvernement du Canada, dans ses rapports avec le secteur.

On a fait remarqué que l'Accord proposé décrit les valeurs communes des Canadiens, dont la démocratie, le civisme actif, la justice sociale et l'inclusion, de même que les engagements pris par les deux parties. L'Accord touche toutes les parties du gouvernement, bien que certaines aient des rapports plus directs avec le secteur. On insiste sur le dialogue comme processus essentiel. En élaborant l'Accord, on a cherché à établir des règlements qui améliorent ce dialogue. Dans l'Accord, on reconnaît le besoin de responsabilité publique et de transparence tant de la part du gouvernement que du secteur.

LEÇONS TIRÉES DE L'EXPÉRIENCE D'AUTRES TERRITOIRES

Gary a précisé que dans le cas du Royaume-Uni, des « concordats » ont été signés avec de nombreuses municipalités. Il a expliqué que l'Accord proposé n'oblige pas les organisations à travailler avec le gouvernement, mais qu'il reconnaît que ce que le gouvernement fait influe sur la plupart des organisations. Il a ajouté que l'on consulte tous les ministères du gouvernement concernant l'Accord et que des consultations communautaires avaient eu lieu en juin et en septembre. La présente consultation est une occasion pour eux de faire un apport. L'Accord sera finalisé pendant les prochains mois et les étapes suivantes engloberont sa mise en œuvre.

L'APPLICATION DE L'ACCORD

L'application de l'Accord comprendra :

- l'établissement de structures et de processus pour le mettre en œuvre
- l'établissement de bonnes pratiques et méthodes
- la promotion de la sensibilisation à l'Accord et
- la préparation de rapports sur les progrès.

On a encouragé les participants à faire un apport concernant la structure organisationnelle nécessaire. Selon Gary, une des questions qu'il faut se poser, c'est si un ministre sera nécessaire dans le cadre d'une nouvelle structure.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR L'ACCORD ET LE PROCESSUS

Après l'exposé, les participants ont fait les commentaires suivants :

- L'ISBC et l'Accord connexe sont nécessaires
- Pour atteindre plus de gens, il faudrait améliorer la communication avec le secteur bénévole et communautaire en établissant une base de données
- Les peuples noirs forment un groupe important parmi les minorités visibles et doivent être mieux représentés dans des postes directeurs
- Les emplois, l'argent et les projets liés au secteur bénévole et communautaire devraient, dans la mesure du possible, rester dans le secteur.

SÉANCES DE GROUPES

En travaillant en groupes, les participants ont pu faire un apport sur l'action sociale, l'information et la technologie et concernant l'Accord proposé entre le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement fédéral.

Discussion sur l'Accord proposé

Gary Evans s'est adressé aux participants qui devaient discuter de l'Accord. Il a tracé l'historique de l'Accord et a fait remarquer que des accords semblables avaient été utiles pour établir des relations entre le gouvernement et les organisations bénévoles et communautaires dans certains pays, comme le Royaume-Uni. Pendant la discussion en groupe qui a suivi, les participants ont insisté sur les éléments suivants :

- Il faut améliorer la communication et le rayonnement pour assurer un apport complet et continu du secteur. Il faut faire des efforts pour joindre les organisations « difficiles à atteindre »
- Les intérêts d'un vaste éventail de personnes, y compris de celles qui se trouvent au bas de l'échelle sociale, devraient être représentés dans l'Accord
- Il faut accroître la représentativité au sein des tables de l'ISBC. On croit fermement que la communauté noire doit être représentée aux tables de l'ISBC pour assurer la représentation des avis de ce groupe important dans la collectivité
- Le secteur a besoin de ressources financières plus grandes, surtout du fait que beaucoup d'organisations ont subi d'importantes réductions de leur financement
- Le gouvernement doit prévoir suffisamment de fonds de projets pour les organisations ayant besoin d'un tel financement
- Les organisations du secteur devraient participer aux décisions concernant l'affectation du financement
- L'Accord proposé prend pour acquis que le secteur et le gouvernement sont des partenaires égaux, alors qu'en réalité, ils ne le sont pas. La nature de l'interdépendance est telle qu'elle permet au gouvernement d'accéder au secteur bénévole et communautaire sans permettre au secteur d'accéder au gouvernement de la même manière. Il faut inclure dans l'Accord des dispositions pour rétablir l'équilibre.

- Il faut reconnaître les compétences et l'expérience du secteur bénévole et communautaire et l'utiliser comme ressource
- Les emplois dans le secteur, ainsi que l'argent et les projets devraient, dans la mesure du possible, demeurer dans le secteur
- Des mécanismes de règlement des conflits et l'identification de l'autorité qui s'occupera des conflits doivent être précisés dans l'Accord.
- Il faut rationaliser les questions liées à la vie privée et à l'utilisation de l'information obtenue du secteur
- L'Accord doit contenir des définitions claires, y compris une définition claire de l'action sociale
- L'action sociale doit être considérée comme un processus dynamique amenant des changements des politiques
- Les valeurs, y compris les principes de l'inclusion et de l'égalité, doivent être reflétées dans l'Accord
- L'Accord devrait comprendre des mécanismes pour renforcer la responsabilité et la transparence dans le secteur et au gouvernement.

DISCUSSION EN GROUPE SUR LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

On a informé les participants de ce groupe de la stratégie qui consiste à investir dans la technologie du secteur pendant une période de cinq ans. On leur a demandé de choisir des options comprenant des initiatives considérées comme importantes. Selon les participants, la question la plus grave pour les organismes est celle du financement, puisque cela influe sur leur capacité d'acheter du matériel, de maintenir le soutien technique et d'assurer la formation connexe. Ils ont aussi soulevé les questions de l'accessibilité pour les organisations du secteur installées dans des régions rurales, ainsi que pour les personnes ayant une incapacité et des obstacles linguistiques.

On a demandé aux participants d'examiner une liste d'options liées à la technologie dans le secteur et de choisir les aspects qu'ils jugeaient prioritaires. Ils ont choisi les quatre priorités suivantes :

- La technologie n'est pas une option – elle est essentielle
- La technologie devrait être accessible pour les personnes handicapées et les analphabètes, ainsi que pour les personnes utilisant des langues autres que le français ou l'anglais
- La technologie devrait simplifier la vie aux organismes et non pas la leur compliquer.
- Des ressources technologiques devraient être mises à la disposition de tous les organismes qui les veulent. Tous les organismes devraient pouvoir obtenir ces ressources sans avoir à rédiger des propositions élaborées.

Les participants ont recommandé les programmes technologiques suivants comme étant les plus utiles pour les organismes :

- Faciliter la participation aux consultations afin de donner aux petits organismes la possibilité de participer au processus de politique publique et d'engagement
- Créer un guichet unique pour l'information sur et pour le secteur au Canada
- Gérer l'information sur les clients et les services d'une manière qui soit sûre, mais qui permette de la résumer pour les organismes de financement
- Publier l'information sur le Web pour qu'elle soit accessible au public, y compris l'information sur leurs services, le matériel didactique, l'action sociale et d'autres documents de communication publique
- Créer un guichet unique pour accéder à de l'information et à des formulaires consultables pour aider à servir les clients
- Créer un hébergement Web stable, fiable et peu coûteux avec le nom de domaine de l'organisme
- Réduire l'administration et la paperasserie liées à la présentation de propositions et de rapports relatifs au financement. Les organismes de financement devraient supprimer le chevauchement au lieu de demander constamment les mêmes rapports financiers et budgets
- Créer une bonne base de données complète sur les organismes de financement, donnant de l'information détaillée sur leurs antécédents en matière de financement dans le secteur bénévole et communautaire, pour qu'il soit plus facile de présenter des demandes de financement, notamment dans le cas des petits organismes, et pour que les organismes puissent filtrer les sources de financement
- Outils de collaboration en direct, y compris un espace de travail partagé sur le Web. Cela pourrait comprendre des groupes de discussion et des gestionnaires Listserv.
- Il faudrait que tous les organismes aient le service de courrier électronique pour que tout le réseau soit plus efficace
- Formation en direct et à distance pour le personnel et les bénévoles. Cela devrait comprendre la formation technique portant sur l'utilisation des ordinateurs, le perfectionnement professionnel général ou une formation en gestion pour le personnel, et le perfectionnement des bénévoles, y compris la formation sur la gestion pour les membres des conseils d'administration
- Simplifier la technologie pour réduire le besoin de formation et d'aide techniques, par exemple, services centralisés ou ordinateurs de poche
- Réduire les prix par la négociation avec des fournisseurs commerciaux comme Microsoft ou investir dans des outils logiciels en approvisionnement libre dont le secteur bénéficie
- Amener les organismes de financement à faire preuve de plus de souplesse en permettant l'achat d'ordinateurs et de logiciels ou de mises à niveau pour les systèmes. Ces coûts devraient être traités comme des frais d'exploitation et non pas comme des dépenses en capital.

On a encouragé les participants à visiter www.technologydiscussion.org pour discuter plus longuement de cette question.

Certains participants du groupe ont fait remarquer que :

- les documents à distribuer en français auraient dû être plus nombreux pour faciliter la participation des groupes francophones.
- il n'y a pas eu suffisamment de temps pour absorber l'information et pour produire de nouvelles idées.

DISCUSSION EN GROUPE SUR L'ACTION SOCIALE

On a donné aux participants à ce groupe une mise à jour sur les activités du Groupe de travail sur l'action sociale. On les a informés que des consultations tenues jusqu'à présent dans différentes régions du pays avaient révélé que le secteur préfère qu'on nuance la définition de l'action sociale et qu'il considère que ce travail consiste à donner une voie à ceux qui n'en ont pas. Le secteur voit aussi l'action sociale comme des mesures qui confèrent des pouvoirs, exposent des hypothèses et présentent des défis qui sont importants pour aider à amener des changements systémiques dans la société.

Les participants se sont dit préoccupés du fait que, même si la société canadienne prétend être multiculturelle, les tensions engendrées par les événements récents se sont traduites par des changements de perception qui envoient des signaux erronés aux minorités visibles.

Les participants ont exprimé les avis suivants :

- Le Canada doit assumer le leadership
- Les problèmes actuels devraient servir d'occasion d'accroître l'éducation. L'action sociale doit comprendre une telle éducation.
- L'action sociale ne confère des pouvoirs que si elle est efficace. Par conséquent, il faut savoir comment être de bons défenseurs.
- On impose de nouvelles exigences au gouvernement et au secteur bénévole et communautaire. Les collectivités ont besoin d'une voix et les groupes minoritaires doivent s'engager pleinement.
- Parce que l'action sociale doit être soutenue, les collectivités ont besoin de ressources pour que cela soit possible.

Les participants ont fait remarquer qu'après les événements du 11 septembre, les libertés civiques et les droits de la personne ne peuvent plus être pris pour acquis. Il est important de placer l'action sociale dans ce contexte. Les politiques déjà en place devraient être mises en œuvre.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE – DISCUSSION SUR LES ÉTAPES SUIVANTES

Après les exposés sur les rapports des groupes pendant la séance plénière de clôture, les participants font les observations suivantes :

- En raison des changements démographiques, le gouvernement a récemment commencé à se rendre compte du besoin d'utiliser la diversité et d'écouter les avis des minorités visibles. Les groupes minoritaires dans le secteur bénévole et communautaire ont la possibilité d'influer sur les politiques à tous les niveaux, à condition qu'ils travaillent ensemble pour veiller à ce que cela se produise.
- La désignation du secteur en tant que « secteur bénévole et communautaire » est propre à induire en erreur, parce qu'elle ne reflète pas le professionnalisme et le savoir-faire qui existent dans le secteur. Cela amène parfois le gouvernement à ne pas tenir compte des arguments présentés par le secteur alors qu'il accepte les arguments semblables venant des universitaires.

On a indiqué que pendant les étapes suivantes, les ébauches allaient être modifiées pour tenir compte de l'apport provenant des diverses consultations. Les participants reconnaissaient qu'il y avait eu beaucoup de discussion sur la représentation et sur la façon de rendre le processus plus représentatif. On a aussi reconnu qu'il faut élargir le GRA afin d'inclure plus de groupes nationaux ainsi que d'autres réseaux communautaires. Il faudrait envisager la possibilité de tenir des discussions en direct avec un animateur. Il faudrait accroître l'accès des petits groupes à l'information. Le GRA doit être perçu comme une voie de communication parmi d'autres, et les organisations qui préfèrent communiquer directement avec les divers organes de l'ISBC devraient être capables de le faire. On était d'avis que pour que le processus se poursuive, il faudra que chaque organisme de bienfaisance enregistré indique s'il veut ou non faire partie de l'Initiative du secteur bénévole et communautaire.

La réunion a été animée par Uzma Shakir, directrice générale, Council of Agencies Serving South Asians (CASSA).

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PAR LES PARTICIPANTS

L'évaluation a révélé que la majorité des participants avaient trouvé la séance très valable. Parmi les personnes présentes, 65 % jugeaient qu'il était important d'avoir eu une consultation axée sur les organismes de groupes minoritaires. Les aspects de la séance qui ont été le plus appréciés ont été la nature informative de la consultation, qui a présenté de l'information utile sur le secteur bénévole et communautaire et sur l'ISBC. Les participants ont aimé l'information et le dialogue ouvert sur tous les aspects, y compris l'Accord, la technologie et l'action sociale, ainsi que l'information sur le Groupe de référence national. Ils ont apprécié les occasions données à chaque participant de soulever des préoccupations et de faire un apport. La discussion sur les moyens d'atteindre les organisations nationales a été bien appréciée. On a mentionné le besoin d'un forum pour discuter des questions non réglées dans le cadre de l'ISBC et au sein des organismes de minorités visibles.

Les domaines de préoccupation relevés par suite de la participation à la séance comprenaient :

- la diffusion inadéquate d'information sur l'ISBC
- la consultation insuffisante des organisations de minorités visibles aux premières étapes
- le besoin d'une participation plus grande des groupes minoritaires à la mise en œuvre de l'ISBC
- l'inclusion des résultats de la séance de consultation des minorités visibles dans l'ISBC.

Les participants ont déclaré que l'ISBC devrait être plus transparente et tenir les collectivités au fait de la manière dont l'argent est dépensé. Ils ont aussi parlé du besoin de consultation soutenue tout au long du processus de mise en œuvre ainsi que du besoin d'établir un réseau de groupes minoritaires. Plus de 70 % des participants aimeraient participer à d'autres consultations et à des comités et groupes de travail connexes. Parmi les autres, près de 20 % ont indiqué qu'ils aimeraient qu'on les tienne au courant. Les participants étaient d'avis que le suivi, la continuité et le plan d'action étaient très importants. Ils ont insisté sur le fait que les petites organisations et les organismes nouveaux qui offrent des services aux minorités visibles ont besoin de beaucoup de soutien et d'aide pour obtenir les outils nécessaires et un meilleur accès au financement et aux organismes de financement. Ils ont souligné qu'il faudrait dépenser plus d'argent au niveau de la prestation même des services par les fournisseurs de services. Les participants ont mentionné ce qu'ils considéraient être l'excellente animation fournie pendant les séances. Ils ont indiqué que les consultations futures seraient plus efficaces si l'information était diffusée aux participants éventuels avant la conférence, afin de faciliter le travail préparatoire nécessaire à l'établissement de recommandations. Ils ont aussi proposé qu'on fasse des efforts pour assurer la traduction en français et distribuer tous les documents en français aux participants francophones. Ils ont aussi observé qu'un jour était insuffisant pour mener une consultation efficace sur un large éventail de questions.